

D.E.J.E.P.S spécialisation Animation Socio-éducative ou culturelle Mention Développement de projets, territoires et réseaux Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Le DEJEPS se substitue au DEFA. Il s'agit d'une formation de niveau III, en alternance, encadrée par des professionnels de l'animation et de la formation.

La formation prépare à assurer des missions en cohérence avec le projet du territoire et de la structure d'animation : coordonnateur petite enfance, coordonnateur enfance jeunesse, coordonnateur de développement social (famille et territoire), coordonnateur emploi formation, coordonnateur pôle famille, coordonnateur culturel, animateur de réseau, coordonnateur d'activités, coordonnateur technique, responsable d'animation, agent de développement de la vie associative, responsable fédéral, animateur socio-éducatif, accompagnateur, adjoint de direction, coordonnateur de projet.

Conditions d'admission :

Les épreuves d'admission sont organisées par l'ESSSE, sous le contrôle de la DRJSCS.

Pré requis aux épreuves d'admission et exigences préalables :

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- Soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de six mois
- Soit justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

Public :

- Les salariés dans le cadre de la formation continue ou de l'alternance
- Les personnes en formation initiale
- Les personnes inscrites dans un parcours de VAE

Durée de la formation :

Formation en alternance entreprise / centre de formation pendant 2 ans.

Certification :

Chaque Unité Capitalisable fait l'objet d'une épreuve de certification organisée par le centre de formation.

Le DEJEPS, diplôme du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale homologué niveau III est obtenu à l'issue de la validation de l'ensemble des UC.

Les missions :

- Concevoir et coordonner des projets d'actions dans le cadre d'animation socio-éducative ou culturelle sur un territoire, d'en évaluer l'impact
- Conduire des démarches pédagogiques
- Participer aux actions des réseaux partenaires
- Animer en sécurité dans le champ de son activité
- Participer à la recherche de financement.

Objectifs :

- Piloter et coordonner la mise en œuvre de projets d'animation, sur un territoire, dans un cadre partenarial
- Soutenir le travail de l'équipe et conduire des interventions de formation au sein de son équipe
- Mettre en œuvre des démarches participatives d'éducation populaire et accompagner l'implication des acteurs
- Organiser la mobilisation des moyens en respectant les règles de sécurité
- Favoriser l'élaboration d'une éthique citoyenne et engager un processus de construction de l'identité professionnelle de l'animateur coordonnateur de projets.

ESSSE Lyon :

Le sémaphore
20 rue de la Claire CP320
69337 Lyon Cedex 09
Tél : 04.78.83.40.88
contact@essse.fr

ESSSE Valence :

103 avenue Maurice Faure
26000 Valence
Tél : 04.75.86.30.55
valence@essse.fr

Programme de la formation :

FORMATION THEORIQUE : 700 heures au centre de formation, au rythme d'un regroupement mensuel de 4 à 5 jours, hors vacances scolaires

Une étape préalable à la formation – le positionnement – permet d'évaluer les besoins de formation et de contractualiser le parcours individuel de formation. Des UC validées suite à une démarche VAE ou l'obtention d'unités de formation DEFA ou l'obtention du DEFA seront pris en compte lors du positionnement pourront donner lieu à des allègements de formation ou à des dispenses.

- **4 unités** de compétences capitalisables organisées en 3 modules :

- **Module** : « Concevoir un projet d'action et coordonner sa mise en œuvre » correspondant aux UC1 (210 heures) et UC2 (182 heures)
- **Module** : « Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative » correspondant à UC3 (168 heures)
- **Module** : « Animer en sécurité dans le champ d'activité de l'animateur coordonnateur de projets » correspondant à UC4 (140 heures)

FORMATION PRATIQUE : 1050 heures minimum, sous la responsabilité d'un tuteur professionnel. Le lieu d'alternance doit être en adéquation avec les compétences visées par la formation. Un suivi régulier de l'alternance est assuré par l'équipe pédagogique.

Méthodes et outils pédagogiques :

Pédagogie participative et active basée sur les expériences personnelles et professionnelles.

Elles alternent plusieurs techniques et moyens pédagogiques :

- Des cours théoriques et méthodologiques
- Des débats avec des professionnels
- Des travaux de groupes, des ateliers d'expression, des travaux individuels guidés, des groupes de l'analyse de la pratique
- Un accompagnement individualisé des stagiaires à la production des rapports et dossiers de certification en lien avec la progression des projets
- Une mise à disposition de supports pédagogiques (documents photocopiés, audiovisuels, dossiers).
- Des temps de réflexion et de suivi avec les tuteurs
- Un accès au Centre de documentation informatisé et spécialisé dans les domaines social, socio-éducatif, juridique, économique, médical et à une salle informatique avec accès au réseau internet en libre service.

Les + ESSSE :

- Un Centre de Ressources Documentaires ...
- Deux colloques sur l'Education Populaire
- Formation de tuteurs

Les + de la formation :

- Nombreux débouchés

- Programme d'allègement possible

Les atouts d'un Animateur

- Pédagogue
- A l'écoute
- Créatif

ESSSE Lyon :
Le sémaphore
20 rue de la Claire CP320
69337 Lyon Cedex 09
Tél : 04.78.83.40.88
contact@essse.fr

ESSSE Valence :
103 avenue Maurice Faure
26000 Valence
Tél : 04.75.86.30.55
valence@essse.fr

Comment s'inscrire ?

Dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet www.essse.fr
ou à retirer et à déposer auprès du Service Admission de l'ESSSE Lyon.